



District de Maine et Loire de Football

## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

### PROCES VERBAL N°2 – SAISON 2023/2024

<b>Réunion du :</b>	<b>24/07/2023</b>
<b>Président :</b>	TESSIER Yannick
<b>Présents :</b>	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck
<b>Excusé :</b>	SALMON Eric

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.**

#### **Préambule :**

*M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

*M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.*

*M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.*

### **1. Approbation des Procès-Verbaux**

Le procès-verbal n°1 du 06/07/2023 est approuvé.

## 2. Engagements D1 D2 D3 et D4 - 2023/2024

Les engagements des équipes en championnat D1, D2, D3 et D4 se terminaient le 16 juillet.

Toutes les équipes ont validé leur engagement.

## 3. Championnat 2023 2024

La commission transmet au CODIR la composition des groupes D1, D2, D3 et D4 pour information et validation.

Les groupes seront publiés mardi 25 juillet en même temps que la publication des groupes de la ligue.

## 4. Numérotation

La commission prépare le fichier des desideratas pour la réunion du lundi 31 juillet.

## 5. Féminines

Comme prévu dans son courrier du 21 avril, la commission valide les engagements des équipes féminines au 24/07/2023 :

### **1- Engagements validés en D1 F**

- Andrezé Jub Jallais FC
- Les Verchers St Georges
- Trélazé Foyer
- Montreuil Juigné BF
- Angers NDC
- Tiercé Cheffes AS

### **2- Engagements en attente de validation en D1 F**

- Beaucouzé SC
- Bouchemaine ES
- Champtocé Ingrandes
- GF Segré le Lion Candé

### **3- Engagements validés en D2 F**

- Landemont Laurentais FC 1
- Montilliers ES
- Valanjou AS

### **4- Engagements en attente de validation en D2 F**

- Entente St Aubin JS Layon – Trélazé Foyer 2
- Angers SCA
- Avrillé AS
- Saumur OFC
- Somloiryzernay cp
- MayBéLéger FC
- GF Chalonnais Pomjeannais

### **5- Engagements validés Foot à 8**

- Landemont Laurentais FC 2
- Entente Christopheséguinière Mortagne

## **6- Engagements en attente de validation Foot à 8**

- Brissac Aubance ES
- Val d'Erdre Auxence

**Un courrier est adressé à chaque club en attente de validation.**

**Les clubs ont jusqu'au 15 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.**

## **6. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2023/2024**

### **Rappel :**

Les clubs pouvant bénéficier d'un ou deux mutés supplémentaires dans le cadre des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent, en application des stipulations de l'article 45 du Statut précité, informer la Ligue et/ou le District dans quelle équipe ils comptent utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s).

**La commission demande aux clubs concernés un retour, indiquant leur choix, avant leur entrée en compétition : date limite le 30 août**  
**Le choix obligatoire sera définitif pour. la saison 2023/2024.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour une des équipes du club dans les championnats régionaux et/ou départementaux.

Etant précisé que le(s) joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) peu(t)-(vent), également participer à des Coupes Nationales (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole...) avec cette même équipe.

La commission valide les listes suivantes :

- **Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :**

Angrie ASSP  
Bauné Val Baugeois ES  
Chatelais Nyoiseau  
Chazé Vern Anjou AS  
Corné USC  
Ecouflant AS  
Est Anjou FC  
Fougeré Vaulandry SC  
La Pommeraye Pomj  
Les Ponts de Cé AS

Longuenée en Anjou FC  
Marigné ES  
St Georges sur Loire US  
St Germain Val de Moine  
St Lambert des Levées  
St Martin Aviré Louvaines  
St Melaine s/ Aubance OS  
Vernoil Vernantes  
Villevêques Soucelles  
Vivy Neuillé 90 AS

- **Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires :**

St Aubin JS Layon

## **7. Courrier(s)**

**La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.**



**Mail de M. Guy Chaussepied, Président Vernantes Vernoil ASR**  
**Reçu le 19-07-2023**

Le Président répondra.



**Mail de la mairie de Jarzé pour un arrêté municipal jusqu'au 29 octobre.**

La commission prend connaissance.

**Message téléphonique du club de Villedieu Renaudière**

Le Président répondra.

**Prochaine(s) réunion(s) :**

***Lundi 31 juillet 2023 à 18h00 et mercredi 16 août 2023 à 18h30.***

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire</b>
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER